

**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DU PUY-DE-DOME**

143, avenue du Brézet
63100 CLERMONT-FERRAND

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S 63**

Séance ordinaire du 4 février 2021

Nombre de membres titulaires : 23	Nombre de membres représentés : 1
Nombre de membres présents à la séance : 19	Nombre de votants : 16
Date de la convocation : 25 janvier 2021	

N° 9

Budget primitif annexe Téléassistance 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 4 février à 14h30, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en visioconférence, sous la présidence de M. Jean-Yves GOUTTEBEL, président du conseil d'administration du SDIS 63.

PRÉSENTS :

Membres ayant voix délibérative

- M. BETENFELD, M. BOILON, Mme CHEVALDONNE, M. CUZIN, Mme DAFFIX-RAY, M. DA SILVA, M. DUMAS, Mme DURON, M. GRAND, Mme LAGARDE, Mme MALTRAIT, M. MORVAN, M. PERRET, M. SOUCHAL, M. VALLEE.

Membres ayant voix consultative

- Mme BRUSSAT, M. PERRODIN, Mme TROQUET.
- **Sapeurs-pompiers** : Contrôleur général RIVIERE, Capitaine BARILI, Docteur TAILLANDIER.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Adjudant BERARD, Adjudant-chef BOURDIN, Adjudant CHELOUCHE, Lieutenant COLLAY, Capitaine IZARD, Lieutenant RAQUIDEL.
- **Personnels administratifs, techniques et spécialisés** : Mme MERCIER.

Membres de droit

- M. RAGOT, directeur de cabinet du Préfet du Puy-de-Dôme.
- M. MATHIEU : Payeur départemental.

EXCUSÉS :

- **Titulaires** : M. CHAUVIN, M. DESFORGES, M. GUILLAUME, M. MEYNIER, M. PASCUTO, M. PETEL, Mme PRUNIER, Mme PICARD.
- **Suppléants** : M. BALDY, Mme BONY, M. BOYER, M. CONSTANTIN, M. COUPAT, Mme DALET, M. DANIEL, M. DAUPHIN, M. DUBOURG, Mme GAIDIER, M. GAY, Mme GUILLOT, Mme MANUBY, Mme MARCHIS, M. MONEYRON, M. ROUGHEOL, Mme BRIAT, M. SAUVADE, Mme SERIN.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Commandant CUBIZOLLES, Adjudant VIDAL.
- **Personnels administratifs, techniques et spécialisés** : M. TRICHARD.

Le projet de budget primitif annexe téléassistance qui vous est présenté au titre de l'année 2021 s'inscrit dans le cadre du nouveau contrat relatif à la mise en œuvre du dispositif de téléassistance passé avec le conseil départemental du Puy-de-Dôme. Le nouveau marché a été établi et approuvé par les assemblées délibérantes de chacune des parties et prend effet à compter du 1er janvier 2018. Il est conclu pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois par tacite reconduction.

Je vous rappelle que la reprise anticipée 2020 fait apparaître les résultats suivants :

- en section de fonctionnement : un déficit de - 50 808,22€
- en section d'investissement : un excédent de 406,84 €

Je vous propose de reprendre ces résultats sur ce projet de budget primitif comme évoqué précédemment dans le rapport « Reprise anticipée du résultat budget annexe téléassistance 2020 et son affectation ».

Les volumes financiers exposés restent conformes à la présentation qui a été faite dans le cadre du rapport d'orientations budgétaires lors du conseil d'administration du 17 décembre 2020 et se répartissent entre :

- section de fonctionnement 1 990 857,50 €
- section d'investissement 406,84 €

Il est à noter que les personnels sont rémunérés dans les mêmes conditions que les personnels du budget principal.

Toutes les recettes et dépenses font l'objet d'un développement explicatif plus précis dans la présentation qui suit ce rapport.

Ce rapport a été présenté au Bureau du SDIS 63.

DELIBERATION

Après en avoir débattu, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- **d'adopter le budget primitif du budget annexe téléassistance 2021, étant précisé qu'aux sections d'investissement et de fonctionnement, le vote s'effectue au niveau du chapitre.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Clermont-Ferrand, le **12 FEV. 2021**

Le président du conseil
d'administration du SDIS,

Jean-Yves GOLITTEBEL

Accusé de réception en préfecture
063-286300017-20210204-21_06286-DE
Date de télétransmission : 15/02/2021
Date de réception préfecture : 15/02/2021